



Arnaque vente frauduleuse sur internet

Par **Fleur_old**, le **02/06/2007** à **11:49**

J ai acheté le 2 mai une paire de chaussure sur un site Internet existant depuis 1999 .rnl
a somme a été débitée sur mon compte bancaire le 07 mai et n'ayant pas reçu cette article et
après avoir envoyer plusieurs mails , j'ai appris que les dirigeants de cette société avaient été
arrêtés .(JT du 31 mai + JT 13h sur la 2 le 1 juin) . je ne suis pas la seule dans ce cas hors
malheureusement les responsables de ce site vendaient des contre-façons . Sur différents
forums le conseil de porter plainte était préconisé .rnf
Fort de ces conseils après avoir vu le
reportage télévisé je me suis rendue à la gendarmerie . Après vérification il s'avère de mes
dires qui se sont malheureusement avérés exacts je me trouve confronté à un sérieux
problème .rnf
J'ai fait confiance à ce site rien ne laissait présager que c'était de la marchandise
contre faite mais maintenant les douanes vont se retourner contre moi alors que j'ai acheté
sur le net en toute tranquillité comme il était écrit .Après avoir lu différents articles sur le net au
sujet de cette société Lordfoot les commerçants vont eux se porter parties civiles et les pauvres
gens honnêtes vont non seulement perdre de l'argent mais en plus ils vont être condamnés .
Que faire dans une telle situation .Merci de bien vouloir me conseiller .

Par **Jurigaby**, le **02/06/2007** à **13:30**

Bonjour.rnr
J'aurai tendance à dire que la suite va dépendre des faits qui se sont vraiment
déroulés. rnr
A priori, j'aurai tendance à dire que l'élément intentionnel fait défaut et que dès
lors, l'infraction ne pourra pas être retenue à votre encontre.rnr
En effet, à aucun moment, vous
n'avez eu conscience d'acheter un objet contrefait.rnr
En revanche, il est évident que si vous
avez voulu acheter une paire de Gucci à 20 euros..Une présomption de mauvaise foi va
certainement permettre de retenir l'infraction.rnr
Cdt.

Par **Fleur_old**, le **02/06/2007** à **14:51**

Merci d'avoir bien voulu répondre . En ce qui concerne m'on achat les articles rproposés sur le site étaient vendus 30 à 50% moins chers que dans le commerce .Jamais sur le site le moindre doute subsistait .Le siège social de cette société se trouve à Hong Kong . Ils avaient des structures en Asie , Los Angeles , en Engleterre et en France .Lordfoot c'étaient 350 paires par jour de chaussures vendues et livrées en toute sécurité comme il était écrit sur leur page d'accueil .En ce qui concerne la provenance de tels produits que vous pouvez acheter sur un marché le risque est permis mais sur un site connu en principe il ne doit pas y avoir de problème .Si l'on faire plaisir à ses enfants de ttemps à autre , car les enfants qui ne possèdent pas malheureusement de marque subissent les brimades des autres car il existe une discrimination par rapport au faite d'avoir ou de ne pas pouvoir avoir des marques !
Dans un magasin les articles proviennent tous du même pays seulement ils sont achetés environ 20€ et sont revendus entre 4 et 5 fois le prix d'achat.
Ne sachant pas reconnaître les vrais des faux produits pour ma part je serai aisement dupée.L'article était quand même vendu 49€ + 19€ de frais de port .
J'ai acheté une paire de basket pour l'anniversaire de mon fils .
La société étant connue depuis 1999 et 2003 grâce à Internet depuis 2003 cette société est devenue un des leader de la vente de chaussures par Internet .De plus cette société était "hebergé" et losque l'on joint cet "herbergeur "jamais il ne vous parle que leur client est un escroc .
je ne suis pas une délinquante hors pour les douanes je suis considérée comme cela .Peut -on faire appel dans se cas ?
Les commerçants vont continuer à faire commerce , les enfants vont continuer à êtres des victimes car ce sont eux les victimes .Moi qui pendant des années me suis insurgée contre cette dictature et bien me voilà coupable !